

ARTICULE
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2022

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ARTICULE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ARTICULE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 3 et 4, fait partie intégrante de notre rapport.

DLS CPA, SENCRL¹

Montréal, le 6 février 2023

¹ Par Dominique Trottier, CPA auditrice

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ARTICULE**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	290 067 \$	300 028 \$
Revenus autonomes (annexe B)	<u>5 512</u>	<u>5 736</u>
	<u>295 579</u>	<u>305 764</u>
CHARGES		
Programmation et promotion (annexe C)	136 316	162 531
Frais d'administration (annexe D)	<u>111 014</u>	<u>77 808</u>
	<u>247 330</u>	<u>240 339</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>48 249</u> \$	<u>65 425</u> \$

ARTICULE**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

	<u>Affecté</u>	<u>Investi en immo- bilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2022 Total</u>	<u>2021 Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	13 004 \$	7 767 \$	88 324 \$	109 095 \$	43 670 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(3 850)	52 099	48 249	65 425
Investi en immobilisations	-	8 758	(8 758)	-	-
Affectations internes (note 3)	<u>(12 500)</u>	<u>-</u>	<u>12 500</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>504</u> \$	<u>12 675</u> \$	<u>144 165</u> \$	<u>157 344</u> \$	<u>109 095</u> \$

ARTICULE**BILAN****30 JUIN 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	219 589 \$	167 847 \$
Débiteurs (note 4)	5 228	4 630
Frais payés d'avance	<u>1 609</u>	<u>2 385</u>
	226 426	174 862
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	12 675	7 767
DÉPÔT DE GARANTIE	<u>9 975</u>	<u>9 975</u>
	<u>249 076</u> \$	<u>192 604</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	13 763 \$	18 176 \$
Apports reportés (note 7)	<u>47 969</u>	<u>35 333</u>
	61 732	53 509
DETTE À LONG TERME (note 8)	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>
	<u>91 732</u>	<u>83 509</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ	504	13 004
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	12 675	7 767
NON AFFECTÉ	<u>144 165</u>	<u>88 324</u>
	<u>157 344</u>	<u>109 095</u>
	<u>249 076</u> \$	<u>192 604</u> \$
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 9)		

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

ARTICULE**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	48 249 \$	65 425 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 850</u>	<u>2 221</u>
	52 099	67 646
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(598)	672
Frais payés d'avance	776	(6 858)
Créditeurs	(4 413)	3 682
Apports reportés	12 636	(85 605)
Revenus reportés	<u>-</u>	<u>(18)</u>
	<u>60 500</u>	<u>(20 481)</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(8 758)</u>	<u>(6 409)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	<u>-</u>	<u>(10 000)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	51 742	(36 890)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>167 847</u>	<u>204 737</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>219 589</u> \$	<u>167 847</u> \$

ARTICULE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif oeuvrant dans la présentation d'expositions et d'évènements manifestant les aspects multiples de la production culturelle expérimentale.

À titre d'organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'organisme peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés à des projets spécifiques sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus autonomes sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Apports reçus sous forme de services

Au cours de l'exercice 2022, les bénévoles ont consacré environ 146 heures (1 144 en 2021) à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

ARTICULE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des apports à recevoir.

ARTICULE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou périodes
Matériel et équipements	Dégressif	30 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges

Le poste quote-part des dépenses d'exploitation du local comprend 84% des charges suivantes : loyer, assurances, télécommunications, électricité et chauffage. La répartition est effectuée selon une estimation de l'utilisation de l'espace de l'établissement, soit 84% pour la programmation et 16% pour l'administration.

3. AFFECTATIONS INTERNES

En 2015, le conseil d'administration de l'organisme a affecté un montant de 10 000 \$ à des fins d'achat d'un immeuble ou des rénovations de l'établissement et un montant de 2 500 \$ a été affecté en 2018 à des fins d'achat d'immobilisations. Les revenus d'intérêts ainsi que les dons liés à ces projets sont comptabilisés dans cette réserve.

Au cours de l'exercice, l'organisme a résolu d'utiliser le montant de 12 500 \$ afin de soutenir une stratégie de renforcement de la capacité interne.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

ARTICULE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2022

4. DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Taxes à la consommation à recevoir	<u>5 228</u> \$	<u>4 630</u> \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel et équipements	45 335 \$	41 585 \$	3 750 \$	5 357 \$
Matériel informatique	10 248	4 805	5 443	2 410
Améliorations locatives	<u>3 870</u>	<u>388</u>	<u>3 482</u>	<u>-</u>
	<u>59 453</u> \$	<u>46 778</u> \$	<u>12 675</u> \$	<u>7 767</u> \$

6. CRÉDITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Fournisseurs et frais courus	8 161 \$	6 324 \$
Salaires et vacances à payer	<u>5 602</u>	<u>11 852</u>
	<u>13 763</u> \$	<u>18 176</u> \$

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions de fonctionnement reçues au cours de l'exercice considérées et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent et des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à des projets spécifiques. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Solde au début de l'exercice	35 333 \$	120 938 \$
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(35 333)	(120 938)
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	<u>47 969</u>	<u>35 333</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>47 969</u> \$	<u>35 333</u> \$

ARTICULE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2022

7. APPORTS REPORTÉS (suite)

Sommaire

CALQ - Fonctionnement	28 169 \$	28 169 \$
CAM - Fonctionnement	19 800	-
English Language Arts Network	<u>-</u>	<u>7 164</u>
	<u>47 969 \$</u>	<u>35 333 \$</u>

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Prêt garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt et fera l'objet d'une radiation d'un montant de 10 000 \$ si 30 000 \$ du prêt de 40 000 \$ sont remboursés au plus tard le 31 décembre 2023, sinon, il est convertible en prêt à terme de 2 ans, échéant le 31 décembre 2025, taux d'intérêt de 5%	30 000 \$	40 000 \$
Montant constaté aux résultats	<u>-</u>	<u>(10 000)</u>
	<u>30 000 \$</u>	<u>30 000 \$</u>

9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 229 425 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	52 500 \$
2024	53 670 \$
2025	54 060 \$
2026	55 275 \$
2027	13 920 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2022 sont détaillés ci-après.

ARTICULE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2022

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 30 juin 2022, l'organisme n'a aucun actif ou passif en devises étrangères.

Variation des risques

L'exposition de l'organisme aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

ARTICULE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ANNEXE A		
SUBVENTIONS		
PRODUITS		
Conseil des arts du Canada		
Fonctionnement	121 500 \$	121 500 \$
Fonds d'urgence relatif à la COVID-19	24 300	30 400
Conseil des arts et des lettres du Québec		
Fonctionnement	112 675	112 675
Conseil des arts de Montréal		
Fonctionnement	22 000	22 000
Ville de Montréal		
Aide financière aux OBNL locataires	1 632	1 601
Gouvernement du Canada		
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	10 000
Subvention salariale temporaire pour les employeurs	-	1 852
English Language Arts Network (ELAN)	<u>7 960</u>	<u>-</u>
	<u>290 067</u> \$	<u>300 028</u> \$
ANNEXE B		
REVENUS AUTONOMES		
Levée de fonds	3 640 \$	1 134 \$
Revenus d'activités	1 335	2 579
Revenus d'intérêts	341	501
Dons et commandites	150	1 452
Cotisations des membres	<u>46</u>	<u>70</u>
	<u>5 512</u> \$	<u>5 736</u> \$

ARTICULE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ANNEXE C		
PROGRAMMATION ET PROMOTION		
Salaires et charges sociales	57 477 \$	87 268 \$
Droits et cachets	18 685	21 791
Quote-part des dépenses d'exploitation du local	41 349	38 112
Frais de programmation	13 783	9 291
Levée de fonds	2 333	-
Honoraires professionnels	1 089	3 975
Promotion et publicité	998	1 837
Déplacements et transport	<u>602</u>	<u>257</u>
	<u>136 316</u> \$	<u>162 531</u> \$

ANNEXE D**FRAIS D'ADMINISTRATION**

Salaires et charges sociales	44 420 \$	43 240 \$
Loyer	6 204	4 411
Honoraires	34 371	14 491
Fournitures de bureau et papeterie	10 361	7 491
Sécurité	906	293
Assurances	600	432
Électricité et chauffage	412	476
Télécommunications	366	269
Déménagement	8 254	1 356
Entretien et réparations	118	496
Représentation	-	130
Taxes et permis	179	1 598
Frais bancaires	973	904
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 850</u>	<u>2 221</u>
	<u>111 014</u> \$	<u>77 808</u> \$